



Pas de pause

Rubrique : questions-réponses - Date : jeudi 25 octobre 2007

Bonjour, je travaille dans une société de transport de fonds. Je commence à 4h45 du matin et termine vers les 13h sans aucune pause car je suis en tournée et on rentre pas à la base de la journée que puis je demander ?

Réponse :

La seule pause obligatoire au regard du code du travail intervient après 6 heures consécutives de travail. Elle est au minimum de 20 minutes. Toutefois, notre domaine de compétence se limitant à l'application des lois qui protègent contre le tabagisme, il est possible que nous ignorions une spécificité liée à votre travail particulier. Vous devez donc rechercher plus de renseignements dans votre convention collective.